

# Démarches à effectuer pour l'activité partielle



Avant toute démarche, vérifiez que vous êtes éligible à l'activité partielle  
[Voir FAQ, question 1](#)



Si vous êtes éligible à l'activité partielle, rendez-vous sur le site [activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts](https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts) et suivez les 4 étapes ci-dessous :

1. Adresser une demande préalable d'autorisation d'activité partielle sur le site [activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts](https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts)



2. Une fois cette demande accordée, saisir les demandes d'indemnisation en ligne sur le site [activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts](https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts) à l'aide de vos identifiants de connexion.



3. Établir un contrat de travail : le Guso propose aux employeurs [un modèle de contrat de travail à télécharger](#)



4. Saisir une déclaration unique et simplifiée spécifique à l'activité partielle [selon les modalités suivantes](#).

